

Délibération n°
2024.067

Séance du 19/09/2024
N° ordre : 07



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 15
- Excusés : 12
- Votants : 24
dont 9 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRES DIVERSES

Adhésion à la plateforme
Doctripper

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/09/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 23/09/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Bernard GILLET (pouvoir donné à Martine JUGIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth DEJEAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Henri ROSENDO), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Céline CHASTIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Carine PERRIER), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la plateforme doctripper.com ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans une démarche contre la désertification médicale ;

Considérant que la plateforme visée plus haut permet de donner aux professionnels de santé une image plus attractive de notre territoire ;

Considérant que cette plateforme permet à la commune de compléter les offres de stages, remplacements, collaborations, installations postées par nos professionnels de santé afin de rendre leurs offres plus attractives. ;

Considérant que les offres de courte durée (stages, remplacements) sont une opportunité de proposer une expérience de notre territoire aux candidats, sans les engager ;

Considérant que les candidats séduits par le mode de vie local seront plus à même de revenir ou de faire eux-mêmes la promotion de notre territoire auprès de leurs connaissances ;

Au vu de ces éléments et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE de soutenir nos professionnels de santé par le biais de la plateforme DOCTRIPPER.**
- **AUTORISE le Maire à adhérer et à s'abonner à cette plateforme.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 septembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE